

Procès-verbal des délibérations du comité syndical

Séance du mercredi 10 décembre 2025		Président de séance	M. Claude STURNI
Convocation 03/12/2025	ESPACE CULTUREL LA SALINE -SOULTZ-SOUS-FORETS-	Secrétaire de séance	M. Daniel KLIEBER
		N° Délibération	DCS-2025-III-01
		PJ	-

Présents	40	M. François ANSTETT, M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. André ERBS, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Dominique GERLING, M. Rémy GOTTRI, M. Thomas HAUER, M. Paul HEINTZ, M. Joel HERZOG, M. Patrice HILT, M. Roger ISEL, M. Patrick KIEFFER, M. Daniel KLIEBER, M. Jean-Claude KOEBEL, Mme Gabrielle LANOIX, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Jean-Lucien NETZER, M. Guillaume PETER, M. Claude RAU, M. René RICHERT, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLLY, M. Olivier ROUX, M. Philippe SPECHT, M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Jean-Max TYBURN, M. Gérard VOLTZ, M. Stéphane WERNER, M. Etienne WOLF et M. Dany ZOTTNER.
Membres en exercice	58	
Absents / excusés / procurations	18	M. André BURG (pouvoir donné à M. André ERBS), Mme Christiane GRAD-RICHERT, Mme Anne GUILLIER, M. Éric HOFFSTETTER (pouvoir donné à M. Patrick KIEFFER), Mme Marie-José HOLZ, M. Francis KLEIN (pouvoir donné à M. Rémy GOTTRI), M. Serge KRAEMER, M. Marc MOSER, M. Jean-Claude NETH, M. Gérard NIEDERER (pouvoir donné à M. Roger ISEL), Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Patrick SCHOTT, M. Jonathan SOMMER, Mme Brigitte STEINMETZ (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), Mme Coralie TIJOU (pouvoir donné à M. Etienne WOLF), M. Jacques WAHL (pouvoir donné à M. Claude STURNI), M. Hubert WALTER et M. Francis WOLF.

ORDRE DU JOUR

DCS 2025-III-01 Désignation du secrétaire de séance

DCS 2025-III-02 Adoption du PV du comité syndical du 24 mai 2025

DCS 2025-III-03 Programme des travaux 2026

DCS 2025-III-04 Région Grand Est – dispositif de soutien des PETR 2025-2027

DCS 2025-III-05 Orientations budgétaires 2026 - débat

DCS 2025-III-06 Adhésion à la convention de participation risque santé du CDG Bas-Rhin 2026-2031

DCS 2025-III-07 Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical en 2025

Séance du mercredi 10 décembre 2025 à 18h

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2025-III-01 : Désignation du secrétaire de séance

Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.

Conformément à l'article L. 2541-6 du code général des collectivités territoriales, le comité syndical désigne son secrétaire de séance.

Pour assurer cette fonction lors de la séance d'aujourd'hui, M. Claude STURNI propose la candidature de Monsieur Daniel KLIEBER.

DÉCISION

LE COMITÉ SYNDICAL,

Sur la proposition du Rapporteur,

À l'unanimité,

Désigne Monsieur Daniel KLIEBER, comme secrétaire de séance.

Charge M. le Président des formalités correspondantes.

Publié, le

22/12/25

Pour extrait conforme


M. Claude STURNI,
Président

M. Daniel KLIEBER,
Secrétaire de séance

Procès-verbal des délibérations du comité syndical

Séance du mercredi 10 décembre 2025		Président de séance	M. Claude STURNI
Convocation 03/12/2025	ESPACE CULTUREL LA SALINE -SOULTZ-SOUS-FORETS-	Secrétaire de séance	M. Daniel KLIEBER
		N° Délibération	DCS-2025-III-02
		PJ	-

Présents	40	M. François ANSTETT, M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. André ERBS, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Dominique GERLING, M. Rémy GOTTRI, M. Thomas HAUER, M. Paul HEINTZ, M. Joel HERZOG, M. Patrice HILT, M. Roger ISEL, M. Patrick KIEFFER, M. Daniel KLIEBER, M. Jean-Claude KOEBEL, Mme Gabrielle LANOIX, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Jean-Lucien NETZER, M. Guillaume PETER, M. Claude RAU, M. René RICHERT, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLLY, M. Olivier ROUX, M. Philippe SPECHT, M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Jean-Max TYBURN, M. Gérard VOLTZ, M. Stéphane WERNER, M. Etienne WOLF et M. Dany ZOTTNER.
Membres en exercice	58	
Absents / excusés / procurations	18	M. André BURG (pouvoir donné à M. André ERBS), Mme Christiane GRAD-RICHERT, Mme Anne GUILLIER, M. Éric HOFFSTETTER (pouvoir donné à M. Patrick KIEFFER), Mme Marie-José HOLZ, M. Francis KLEIN (pouvoir donné à M. Remy GOTTRI), M. Serge KRAEMER, M. Marc MOSER, M. Jean-Claude NETH, M. Gérard NIEDERER (pouvoir donné à M. Roger ISEL), Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Patrick SCHOTT, M. Jonathan SOMMER, Mme Brigitte STEINMETZ (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), Mme Coralie TIJOU (pouvoir donné à M. Etienne WOLF), M. Jacques WAHL (pouvoir donné à M. Claude STURNI), M. Hubert WALTER et M. Francis WOLF.

ORDRE DU JOUR

DCS 2025-III-01 Désignation du secrétaire de séance

DCS 2025-III-02 Adoption du PV du comité syndical du 24 mai 2025

DCS 2025-III-03 Programme des travaux 2026

DCS 2025-III-04 Région Grand Est – dispositif de soutien des PETR 2025-2027

DCS 2025-III-05 Orientations budgétaires 2026 - débat

DCS 2025-III-06 Adhésion à la convention de participation risque santé du CDG Bas-Rhin 2026-2031

DCS 2025-III-07 Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical en 2025

Séance du mercredi 10 décembre 2025 à 18h

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2025-III-02 : Adoption du procès-verbal du comité syndical du samedi 24 mai 2025

Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.

Le procès-verbal de la séance du samedi 24 mai 2025 a été transmis préalablement au présent comité syndical.

DÉCISION

LE COMITÉ SYNDICAL,

Sur la proposition du Rapporteur,

À l'unanimité,

Adopte le procès-verbal de la séance du samedi 24 mai 2025.

Charge M. le Président des formalités correspondantes.

Publié, le 22/12/25.

Pour extrait conforme



M. Claude STURNI,
Président

M. Daniel KLIBER,
Secrétaire de séance

Procès-verbal des délibérations du comité syndical

	Séance du mercredi 10 décembre 2025	Président de séance	M. Claude STURNI
Convocation 03/12/2025	ESPACE CULTUREL LA SALINE -SOULTZ-SOUS-FORETS-	Secrétaire de séance	M. Daniel KLIEBER
		N° Délibération	DCS-2025-III-03
		PJ	-

Présents	40	M. François ANSTETT, M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. André ERBS, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Dominique GERLING, M. Rémy GOTTRI, M. Thomas HAUER, M. Paul HEINTZ, M. Joel HERZOG, M. Patrice HILT, M. Roger ISEL, M. Patrick KIEFFER, M. Daniel KLIEBER, M. Jean-Claude KOEBEL, Mme Gabrielle LANOIX, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Jean-Lucien NETZER, M. Guillaume PETER, M. Claude RAU, M. René RICHERT, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLLY, M. Olivier ROUX, M. Philippe SPECHT, M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Jean-Max TYBURN, M. Gérard VOLTZ, M. Stéphane WERNER, M. Etienne WOLF et M. Dany ZOTTNER.
Membres en exercice	58	
Absents / excusés / procurations	18	M. André BURG (pouvoir donné à M. André ERBS), Mme Christiane GRAD-RICHERT, Mme Anne GUILLIER, M. Éric HOFFSTETTER (pouvoir donné à M. Patrick KIEFFER), Mme Marie-José HOLZ, M. Francis KLEIN (pouvoir donné à M. Rémy GOTTRI), M. Serge KRAEMER, M. Marc MOSER, M. Jean-Claude NETH, M. Gérard NIEDERER (pouvoir donné à M. Roger ISEL), Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Patrick SCHOTT, M. Jonathan SOMMER, Mme Brigitte STEINMETZ (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), Mme Coralie TIJOU (pouvoir donné à M. Etienne WOLF), M. Jacques WAHL (pouvoir donné à M. Claude STURNI), M. Hubert WALTER et M. Francis WOLF.

ORDRE DU JOUR

DCS 2025-III-01 Désignation du secrétaire de séance

DCS 2025-III-02 Adoption du PV du comité syndical du 24 mai 2025

DCS 2025-III-03 Programme des travaux 2026

DCS 2025-III-04 Région Grand Est – dispositif de soutien des PETR 2025-2027

DCS 2025-III-05 Orientations budgétaires 2026 - débat

DCS 2025-III-06 Adhésion à la convention de participation risque santé du CDG Bas-Rhin 2026-2031

DCS 2025-III-07 Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical en 2025

Séance du mercredi 10 décembre 2025 à 18h

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2025-III-03 : Programme des travaux 2026

Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.

L'année 2026 sera marquée par l'installation des nouvelles instances du PETR, suite au renouvellement des mandats municipaux et intercommunaux. Dans ce cadre, une information des élus sur les missions du PETR est prévue sous forme de plaquette.

S'agissant des actions, le PETR s'inscrira dans la poursuite des programmes initiés dans la mandature actuelle avec le suivi de la mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale de l'Alsace du Nord (SCoTAN) révisé et du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) à l'échelle du périmètre du PETR de l'Alsace du Nord. Il conviendra aux nouvelles équipes d'élus de définir plus avant les perspectives et actions du PETR au cours de ce nouveau mandat.

Le PETR continuera d'assurer l'animation et la coordination du pacte territorial de réussite de la transition écologique (PTRTE), qui ont été couplées avec la démarche de plan climat, ceci en fonction des suites données aux PTRTE qui seront décidées au niveau national.

Enfin, le PETR poursuivra l'animation du Conseil de développement de l'Alsace du Nord, qui démarrera également une nouvelle mandature, ainsi que le déploiement en Alsace du Nord de la marque employeur « Bien en Alsace ».

I. Programme de travail 2026

▪ Intégration des nouvelles équipes et précision du programme de travail du PETR

Afin de comprendre les dynamiques qui s'opèrent sur le territoire, le PETR organise des temps d'échange d'expériences et des temps forts de réflexion dans le but d'apporter des éclairages et de partager des perspectives pour notre bassin de vie.

Le 24 mai 2025, la conférence des maires de l'Alsace du Nord s'est réunie à Reichshoffen pour partager le bilan à mi-parcours du plan climat de l'Alsace du Nord.

La 15^{ème} édition des Rencontres annuelles de l'Alsace du Nord s'est déroulée au Séminaire de Jeunes de Walbourg, le samedi 11 octobre 2025, et a été consacrée à l'intelligence artificielle. Confirmant le succès de ces rencontres, plus de 120 participants, élus principalement mais aussi partenaires institutionnels, membres du conseil de développement et experts, ont pu débattre de l'usage de l'IA au service de nos territoires.

Pour 2026, un document de mise en route permettra aux élus de (re)découvrir les missions et réalisations du PETR et de présenter les intérêts de la coopération intercommunautaire à l'échelle du bassin de vie.

Le renouvellement et l'organisation du bureau et des commissions de travail (actuellement SCoT, PCAET et Mobilités) permettront aux nouvelles équipes d'affiner au fur et à mesure le programme de travaux 2026 du PETR.

Un temps fort, dans la lignée de la conférence des maires et des rencontres annuelles de l'Alsace du Nord, pourra être organiser afin d'échanger sur les possibilités et envies de coopérations intercommunautaires.

Séance du mercredi 10 décembre 2025 à 18h
Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2025-III-03 : PROGRAMME DES TRAVAUX 2026 (SUITE)

■ **La mise en œuvre du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de l'Alsace du Nord**

Le SCoT de l'Alsace du Nord fixe le cadre stratégique de développement du territoire en organisant l'urbanisation, en préservant les ressources et en accompagnant les transitions écologique, économique et sociétale à l'horizon 2050.

Sa révision n°2 a été approuvée le 24 mai 2025. Elle marque l'aboutissement d'un travail engagé depuis plusieurs années pour inscrire durablement l'Alsace du Nord dans une trajectoire de sobriété foncière, tout en affirmant son positionnement aux portes de Strasbourg et Karlsruhe, en mettant le SCoT en compatibilité avec les documents supérieurs, et en l'adaptant aux grands enjeux stratégiques sociétaux, économiques, écologiques et climatiques.

L'année 2026 constitue la première étape de sa mise en œuvre. Elle permettra d'accompagner les collectivités dans l'appropriation du schéma révisé, de structurer les premiers outils de suivi et de s'assurer que les grandes orientations du SCoT soient pleinement déclinées dans les projets et documents d'urbanisme du territoire. La commission SCoT pilotera ce suivi et identifiera les moyens d'action pour renforcer la mise en œuvre du schéma.

Dans la continuité des lois Climat & Résilience 2021 et 2023, et dans la perspective d'évolutions législatives à venir, l'année sera également dédiée à la consolidation d'un cadre partagé autour de la réduction de la consommation d'espaces. Le PETR accompagnera les collectivités dans la lecture et l'application des nouvelles dispositions réglementaires, afin de sécuriser les projets et d'assurer une mise en œuvre cohérente sur l'ensemble du territoire, en articulation étroite avec le SRADDET de la Région Grand Est.

Un cycle d'ateliers techniques et politiques sera mis au point au second semestre 2026, afin d'intégrer les priorités du nouveau mandat. Ces rencontres permettront d'approfondir les grandes thématiques du SCoT – foncier, habitat, mobilités, économie, environnement, transitions écologiques et climatiques –, en lien avec le PCAET de l'Alsace du Nord.

Séance du mercredi 10 décembre 2025 à 18h

Espace culturel *La Saline* – Soultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2025-III-03 : PROGRAMME DES TRAVAUX 2026 (SUITE)

▪ **La mise en œuvre du Plan climat-air-énergie territorial de l'Alsace du Nord (PCAET ou plan climat)**

Le Plan climat de l'Alsace du Nord, a pour objectif de répondre au défi climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques sur le territoire à l'horizon 2030 et 2050.

Approuvé le 14 mai 2022, le PCAET a fait l'objet, en 2025, d'un bilan à mi-parcours. Ce bilan a permis de constater que les évolutions vers la transition climatique du territoire sont bien engagées, mais doivent encore être accentuées.

Pour le PETR, il s'agira de poursuivre la mise en œuvre du plan climat, notamment à travers la mission de conseil à la rénovation énergétique des logements apporté aux habitants, renouvelée et approuvée par le comité syndical du 18 décembre 2024 dans le cadre de la nouvelle organisation du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) 2025-2029.

En matière de mobilité, l'animation se poursuivra avec, en particulier, des actions ciblées en direction des entreprises du territoire. Elle sera notamment valorisée lors de l'édition 2026 du défi multimodal « Au boulot, j'y vais autrement ! ». La commission « Mobilités » travaillera sur une proposition de réflexions et d'actions mutualisées en matière de mobilité pour la nouvelle mandature.

En matière d'énergies renouvelables, ainsi qu'il est inscrit au plan d'actions du PCAET, il conviendra plus particulièrement de suivre l'avancée des projets de géothermie profonde, les installations de méthanisation et la production de bois énergie et l'état de nos forêts.

Il s'agira également d'accompagner les intercommunalités et leurs communes dans la mise en œuvre de leur plan d'actions et, plus globalement, d'animer et de suivre le programme à l'échelle de l'Alsace du Nord.

La commission PCAET assurera ce suivi et aura, de même, pour mission d'identifier les leviers d'actions du PETR, aptes à conforter la réalisation du plan d'actions du plan climat.

▪ **Le Pacte Territorial de Réussite de la Transition Écologique (PTRTE)**

Le Pacte Territorial de Réussite de la Transition Écologique (PTRTE) à l'échelle du PETR et de ses 6 EPCI membres a été validé et signé début d'année 2022 pour la période 2022-2026. Le PETR d'Alsace du Nord a été désigné comme coordinateur du PTRTE en partenariat avec la Région Grand Est. Les thématiques se recoupant, le plan d'actions du PTRTE a été mis à jour et mutualisé avec le plan d'actions du PCAET.

Grâce à l'importante mise à jour du suivi dans le cadre du bilan à mi-parcours du plan climat, 1571 projets ont été recensés en novembre 2025 dont 977 projets actifs et 594 projets terminés.

En 2025, 5 ateliers thématiques ont été organisés pour mutualiser de l'ingénierie et accompagner la réalisation des projets des communes et EPCI sur des sujets variés : bâtiments, biodiversité, eau, urbanisme et adaptation au changement climatique. Ces ateliers apportent des éléments factuels techniques, financiers et des points de vigilance qui permettent aux communes de mieux avancer dans leurs projets. En 2025, plus de 4,4 M d'€ d'aides de l'État (Fonds Vert, DETR et DSIL) ont pu être perçus par les collectivités de l'Alsace du Nord.

Ce travail d'animation territoriale et de coordination est unanimement salué par les partenaires de l'État et de la Région Grand Est et sera poursuivi en 2026. Les thèmes et le calendrier des ateliers seront définis au second semestre 2026, une fois les nouveaux élus en fonction.

Séance du mercredi 10 décembre 2025 à 18h

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2025-III-03 : PROGRAMME DES TRAVAUX 2026 (SUITE)

▪ **Le Conseil de développement de l'Alsace du Nord (CODEV)**

Le mandat du Conseil de développement est identique à celui des élus. Installé en 2020, l'année 2025 marque ainsi la fin des travaux de ce premier mandat du CODEV, avant le renouvellement des instances à l'issue des élections locales de mars 2026.

2026 verra ainsi tout d'abord l'installation et l'information de la nouvelle équipe, puis un choix des sujets sur lesquels les membres souhaitent travailler. Pour cela, ils pourront s'appuyer les travaux du premier mandat et notamment le cap Alsace du Nord 2050, les composantes d'un territoire idéal, attractif et durable, imaginées lors d'ateliers en 2025.

Par ailleurs, en partenariat avec l'ADIRA et les entreprises du territoire, le Conseil de développement poursuivra les actions de déploiement de la MARQUE EMPLOYEUR ALSACE « Bien en Alsace » en Alsace du Nord.

▪ **La participation aux réseaux Inter-SCoT et Inter-PETR**

Démarches de coopération volontaristes dépourvues de cadre de gouvernance formel, les réseaux inter-SCoT et inter-PETR constituent des espaces de travail politique et technique fondés sur la volonté partagée des décideurs locaux de coopérer pour gagner en efficacité. Ils permettent d'échanger autour d'enjeux communs, de renforcer l'articulation des politiques publiques entre territoires et d'incarner une parole collective à l'échelle supra-territoriale.

En 2025, l'Inter-SCoT du Bas-Rhin s'est réuni notamment dans le cadre de la modification du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Grand Est. Par ailleurs, des rencontres et visioconférences Inter-PETR Grand Est, sous la forme de journées d'échanges entre élus et techniciens, ont été organisées au cours de l'année 2025, notamment par la Région Grand Est.

En 2026, le programme de travail poursuivra cette dynamique, avec un recentrage sur les priorités émergentes du nouveau mandat. Les rencontres viseront à consolider les coopérations engagées et à approfondir les sujets déjà identifiés, tout en intégrant les besoins exprimés par les nouveaux exécutifs locaux. Les thématiques et le calendrier précis des ateliers seront définis au second semestre 2026, une fois les nouveaux élus pleinement installés dans leurs fonctions.

▪ **Le rôle du PETR en tant que personne publique associée**

Le PETR de l'Alsace du Nord poursuivra sa mission permanente en tant que personne publique associée (PPA) à l'élaboration ou à l'évolution des documents d'urbanisme locaux de son périmètre.

▪ **La participation aux autres démarches et coopérations**

Le PETR sera systématiquement présent dans les coopérations et les démarches d'élaboration des schémas, des plans et programmes, des chartes qui le concernent de près ou de loin. Il s'agira pour lui de diffuser ses scénarios de développement et de faire valoir ses ressources, ses spécificités et ses atouts dans les dynamiques et les stratégies supra-territoriales.

Séance du mercredi 10 décembre 2025 à 18h

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2025-III-03 : PROGRAMME DES TRAVAUX 2026 (SUITE)

En 2026, il prendra notamment part à la révision de la charte du parc naturel régional des Vosges du Nord, aux comités techniques et politiques du bassin de mobilité Nord Alsace animés par la Région Grand Est et aux comités de pilotage de la COP départementale (coordination supra des Pactes Territoriaux de Réussite de la Transition Écologique).

II. Les modalités de travail avec l'ADEUS

Le PETR de l'Alsace du Nord est membre de l'agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS).

L'intervention de l'ADEUS s'inscrit dans le cadre du programme partenarial mis en œuvre par et pour les partenaires associés à l'ADEUS, en particulier, l'Etat, la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace, les collectivités locales et leurs groupements.

Le partenariat avec l'ADEUS se poursuivra en 2026 dans le cadre d'un programme de travail annuel.

L'agence, qui a accompagné l'élaboration du schéma et ses révisions successives, pourra intervenir pour soutenir la mise en œuvre du SCoT, produire des analyses territoriales, suivre des indicateurs – notamment sur le foncier – et contribuer à l'animation d'ateliers. Ces missions seront formalisées par une convention de partenariat et de financement pour l'année 2026.

DÉCISION

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le rapport présenté par Claude STURNI, Président.

À l'unanimité,

Adopte le programme des travaux pour l'année 2026.

Publié, le 22/12/25

M. Claude STURNI,
Président

Pour extrait conforme

M. Daniel KLIEBER,
Secrétaire de séance

Procès-verbal des délibérations du comité syndical

Séance du mercredi 10 décembre 2025		Président de séance	M. Claude STURNI
Convocation 03/12/2025	ESPACE CULTUREL LA SALINE -SOULTZ-SOUS-FORETS-	Secrétaire de séance	M. Daniel KLIEBER
		N° Délibération	DCS-2025-III-04
		PJ	-

Présents	40	M. François ANSTETT, M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. André ERBS, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Dominique GERLING, M. Rémy GOTTRI, M. Thomas HAUER, M. Paul HEINTZ, M. Joel HERZOG, M. Patrice HILT, M. Roger ISEL, M. Patrick KIEFFER, M. Daniel KLIEBER, M. Jean-Claude KOEBEL, Mme Gabrielle LANOIX, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Jean-Lucien NETZER, M. Guillaume PETER, M. Claude RAU, M. René RICHERT, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLLY, M. Olivier ROUX, M. Philippe SPECHT, M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Jean-Max TYBURN, M. Gérard VOLTZ, M. Stéphane WERNER, M. Etienne WOLF et M. Dany ZOTTNER.
Membres en exercice	58	
Absents / excusés / procurations	18	M. André BURG (pouvoir donné à M. André ERBS), Mme Christiane GRAD-RICHERT, Mme Anne GUILLIER, M. Éric HOFFSTETTER (pouvoir donné à M. Patrick KIEFFER), Mme Marie-José HOLZ, M. Francis KLEIN (pouvoir donné à M. Rémy GOTTRI), M. Serge KRAEMER, M. Marc MOSER, M. Jean-Claude NETH, M. Gérard NIEDERER (pouvoir donné à M. Roger ISEL), Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Patrick SCHOTT, M. Jonathan SOMMER, Mme Brigitte STEINMETZ (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), Mme Coralie TIJOU (pouvoir donné à M. Etienne WOLF), M. Jacques WAHL (pouvoir donné à M. Claude STURNI), M. Hubert WALTER et M. Francis WOLF.

ORDRE DU JOUR

- DCS 2025-III-01 Désignation du secrétaire de séance
- DCS 2025-III-02 Adoption du PV du comité syndical du 24 mai 2025
- DCS 2025-III-03 Programme des travaux 2026
- DCS 2025-III-04 Région Grand Est – dispositif de soutien des PETR 2025-2027
- DCS 2025-III-05 Orientations budgétaires 2026 - débat
- DCS 2025-III-06 Adhésion à la convention de participation risque santé du CDG Bas-Rhin 2026-2031
- DCS 2025-III-07 Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical en 2025

Séance du mercredi 10 décembre 2025 à 18h

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2025-III-04 : Région Grand Est - dispositif de soutien des PETR 2025-2027

Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.

La Région Grand Est soutenait jusqu'à présent le PETR de l'Alsace du Nord dans le cadre de son dispositif d'aide à l'ingénierie territoriale. Jusqu'en 2024, cette aide s'élevait à 40 000 € par an, permettant de soutenir deux postes au sein de la collectivité.

Par cet accompagnement, la Région reconnaît le rôle structurant et fédérateur des PETR, en tant que territoires de projets et de missions, porteurs d'une ingénierie publique de proximité. Cet appui participe directement à la mise en œuvre de politiques publiques transversales et à la coordination d'actions locales, notamment en faveur de la transition écologique et de l'aménagement durable.

La Région a décidé de faire évoluer les conditions de cette aide à partir de 2025. En effet, tout en maintenant la constance de ce soutien, un nouveau dispositif, adopté en commission permanente du 27 juin 2025, est toutefois mis en place sous la forme d'une convention-cadre d'objectifs et d'engagements réciproques, conclue pour une durée de trois ans.

La subvention annuelle, d'un montant de 32 000 € maximum, se décompose comme suit :

1. Une aide-socle forfaitaire de maximum 20 000 € modulée de la façon suivante :

- 20 000 € pour les Pays/PETR de plus d'1 ETP dont la densité de population est inférieure ou égale à 50 habitants/km² (bonus rural au titre du Pacte pour les ruralités)
- 15 000 € pour les Pays/PETR de plus d'1 ETP dont la densité de population est supérieure ou égale à 50 habitants/km² (cas du PETR de l'Alsace du Nord)
- 9 000 € pour les Pays/PETR d'1 seul ETP
- Proratisée en fonction du % d'ETP pour les Pays/PETR de moins d'1 ETP

2. Un volet optionnel de 12 000 € décomposé ainsi :

- 8 000 € pour le traitement d'une thématique propre à chaque territoire, choisie en concertation avec le service de la Région et la Maison de Région concernés et en lien avec une stratégie régionale,
- 4 000 € pour la participation et contribution active à un chantier mené collectivement sur 3 ans dans le cadre du réseau des Directeurs des Pays/PETR et en lien avec l'Association Citoyens & Territoires, sur le thème des modèles socio-économiques de développement et de financement des projets dans les territoires.

Face aux enjeux croissants de transition écologique et à la contrainte des moyens disponibles, cette convention-cadre, bien que reposant sur une enveloppe annuelle légèrement réduite, offre une visibilité pluriannuelle et une forme de sécurisation financière sur trois ans, permettant de planifier et structurer l'ingénierie territoriale de manière plus stable.

Séance du mercredi 10 décembre 2025 à 18h

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2025-III-04 : RÉGION GRAND EST – DISPOSITIF DE SOUTIEN DES PETR 2025-2027 (SUITE)

Plus particulièrement, le volet optionnel de l'aide régionale permettra de soutenir l'action du PETR de l'Alsace du Nord en matière de développement durable, en confortant plus particulièrement les démarches engagées en faveur de l'accompagnement de la rénovation énergétique et qui concourent à réduire les consommations d'énergie, améliorer le confort des logements, lutter contre la vulnérabilité énergétique des ménages et limiter l'étalement urbain en favorisant la rénovation et la transformation du parc existant.

Il est donc demandé aux membres du bureau syndical de se prononcer sur cette demande d'aide régionale, et d'autoriser le Président du PETR à signer la convention-cadre ainsi que toute convention financière afférente à sa mise en œuvre.

DÉCISION

LE COMITÉ SYNDICAL,

Sur la proposition du rapporteur,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de Convention-cadre d'objectifs et d'engagements réciproques entre la Région Grand Est et les Pays/PETR 2025-2027,

Vu les statuts Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de l'Alsace du Nord, approuvés par arrêté préfectoral en date du 03 décembre 2018,

Vu la délibération CS-2025-II-03 du 24 mai 2025 approuvant la révision n°2 du SCoT de l'Alsace du Nord,

Vu la délibération CS-2022-III-03 du 14 mai 2022 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de l'Alsace du Nord,

Vu la délibération CS-2024-III-04 du 18 décembre 2024 décidant d'assurer la mission du Service Public de Rénovation de l'Habitat (SPRH) sur le territoire du PETR de l'Alsace du Nord,

Considérant que les politiques publiques portées par le PETR de l'Alsace du Nord, et les principales missions qui en découlent, sont en lien étroit avec celles portées par la Région Grand Est,

Séance du mercredi 10 décembre 2025 à 18h

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2025-III-04 : RÉGION GRAND EST – DISPOSITIF DE SOUTIEN DES PETR 2025-2027 (SUITE)

Décide de solliciter les aides de la Région Grand Est sur le soutien à l'ingénierie territoriale des PETR 2025-2027, à savoir :

- L'aide socle forfaitaire,
- L'aide optionnelle thématique, sur le sujet d'une recherche d'approfondissement de l'accompagnement à la rénovation énergétique dans l'optique de favoriser la réalisation des projets,
- L'aide optionnelle relative à la participation au chantier collectif.

Charge le Président, ou le Vice-Président par délégation, de signer la convention-cadre d'objectifs et d'engagements réciproques pour une durée de 3 ans (2025-2027) et de prendre les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Publié, le

22/12/25.

Pour extrait conforme



M. Claude STURNI,
Président

M. Daniel KLIEBER,
Secrétaire de séance

Procès-verbal des délibérations du comité syndical

Séance du mercredi 10 décembre 2025		Président de séance	M. Claude STURNI
Convocation 03/12/2025	ESPACE CULTUREL LA SALINE -SOULTZ-SOUS-FORETS-	Secrétaire de séance	M. Daniel KLIEBER
		N° Délibération	DCS-2025-III-05
		PJ	Rapport Orientations Budgétaires 2026

Présents	40	M. François ANSTETT, M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. André ERBS, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Dominique GERLING, M. Rémy GOTTRI, M. Thomas HAUER, M. Paul HEINTZ, M. Joel HERZOG, M. Patrice HILT, M. Roger ISEL, M. Patrick KIEFFER, M. Daniel KLIEBER, M. Jean-Claude KOEBEL, Mme Gabrielle LANOIX, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Jean-Lucien NETZER, M. Guillaume PETER, M. Claude RAU, M. René RICHERT, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLY, M. Olivier ROUX, M. Philippe SPECHT, M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Jean-Max TYBURN, M. Gérard VOLTZ, M. Stéphane WERNER, M. Etienne WOLF et M. Dany ZOTTNER.
Membres en exercice	58	
Absents / excusés / procurations	18	M. André BURG (pouvoir donné à M. André ERBS), Mme Christiane GRAD-RICHERT, Mme Anne GUILLIER, M. Éric HOFFSTETTER (pouvoir donné à M. Patrick KIEFFER), Mme Marie-José HOLZ, M. Francis KLEIN (pouvoir donné à M. Rémy GOTTRI), M. Serge KRAEMER, M. Marc MOSER, M. Jean-Claude NETH, M. Gérard NIEDERER (pouvoir donné à M. Roger ISEL), Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Patrick SCHOTT, M. Jonathan SOMMER, Mme Brigitte STEINMETZ (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), Mme Coralie TIJOU (pouvoir donné à M. Etienne WOLF), M. Jacques WAHL (pouvoir donné à M. Claude STURNI), M. Hubert WALTER et M. Francis WOLF.

ORDRE DU JOUR

DCS 2025-III-01 Désignation du secrétaire de séance

DCS 2025-III-02 Adoption du PV du comité syndical du 24 mai 2025

DCS 2025-III-03 Programme des travaux 2026

DCS 2025-III-04 Région Grand Est – dispositif de soutien des PETR 2025-2027

DCS 2025-III-05 Orientations budgétaires 2026 - débat

DCS 2025-III-06 Adhésion à la convention de participation risque santé du CDG Bas-Rhin 2026-2031

DCS 2025-III-07 Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical en 2025

Séance du mercredi 10 décembre 2025 à 18h

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2025-III-05 : Orientations budgétaires 2026 - débat

Rapport présenté par Claude STURNI, Président.

Le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) est un établissement public soumis aux règles applicables aux syndicats mixtes (eux-mêmes soumis aux règles des syndicats intercommunaux et des communautés).

Pour les collectivités locales de 3 500 habitants et plus, l'article L. 5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales impose un débat sur les orientations générales du budget dans un délai maximal de dix semaines précédant le vote du budget. Ce débat constitue une étape incontournable du cycle budgétaire.

Non soumis à un vote, le débat d'orientations budgétaires constitue la feuille de route pour 2026 sur l'orientation budgétaire. Le rapport d'orientation budgétaire servant de support au débat doit ainsi comporter les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des effectifs et des charges de personnel.

L'instruction budgétaire et comptable du PETR de l'Alsace du Nord est la M 57.

DÉCISION

LE COMITÉ SYNDICAL,

Sur la proposition du Rapporteur,

Après en avoir débattu et à l'unanimité,

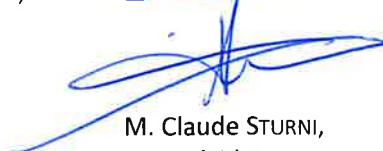
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2312-1, L. L5217-10-4 et L. 5211-36,

Décide de prendre acte de la communication du rapport et de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2026.

Publié, le

22/12/25

Pour extrait conforme



M. Claude STURNI,
Président

M. Daniel KLIEBER,
Secrétaire de séance



PROJETS DE
DÉLIBÉRATIONS DU
COMITÉ SYNDICAL

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

I. Les perspectives budgétaires en matière de recettes et de dépenses de fonctionnement

1. Les recettes de fonctionnement

Le budget du PETR est constitué principalement de deux sources financières : les contributions syndicales des EPCI membres du PETR et des dotations variables de l'Etat et de la Région Grand Est.

a. Les contributions des EPCI membres

La participation des EPCI membres est aujourd'hui fixée à hauteur de 2 €/habitant.

Ainsi, ce taux représente une recette syndicale d'environ **384 400 euros**.

b. L'aide de la Région Grand Est à l'ingénierie territoriale

Par ce dispositif, la Région Grand Est donne aux territoires ruraux des moyens d'animation et de mise en réseau des acteurs publics et privés. Sont éligibles, les territoires organisés en PETR ou ayant des fonctions de territoires de projets de la taille d'au moins un SCoT ou un Pays.

Ainsi, comme en 2025, cette aide sera sollicitée en 2026 à hauteur de **27 000 euros**.

c. Le dispositif SPRH (Service Public de la Rénovation de l'Habitat)

À compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une période de 5 ans, le Service Public de Rénovation de l'Habitat (SPRH) est le nouveau dispositif de conseil à la rénovation énergétique des logements proposé par le Gouvernement et porté par l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH), en collaboration avec la Collectivité européenne d'Alsace.

En 2026, la subvention sera sollicitée à hauteur totale de **137 000 euros** (dont 109 000 euros de l'ANAH et 28 000 euros de la Région Grand Est)

d. Les amortissements des subventions (opération d'ordre)

En 2026, les amortissements des subventions d'équipement sont évalués à hauteur de **10 000 euros**.

Au total, les recettes attendues pour l'année 2026 sont estimées à 564 500 euros.

2. Les dépenses de fonctionnement

A l'instar des années précédentes, le PETR de l'Alsace du Nord poursuivra son approche rigoureuse des dépenses de fonctionnement.

a. Les charges de personnel et frais assimilés

▪ Effectifs du PETR

En 2025, le PETR de l'Alsace du Nord a employé 6 ETP.

En 2026, le PETR stabilisera sa masse salariale à hauteur de 7 ETP avec un recrutement sur le poste de directeur ou directrice.

Cet effectif se répartit comme suit :

- Catégorie A : 53% - Catégorie B : 47%
- CDI : 33 % - CDD : 67 %
- Hommes : 50 % - Femmes : 50%

Ainsi, en 2026, ce poste de dépense est estimé à **360 000 euros**.

b. Les charges à caractère général

Ces dépenses concernent les frais de gestion courante autour du SCoT, du plan climat (principalement les actions portées par le PETR dont le défi multimodal et la mission en matière d'accompagnement à la rénovation énergétique), ainsi que les frais de gestion de structure (location des bureaux, charges locatives, prestations de services divers, etc...) et les frais d'animation territoriale (Conférence des Maires, Rencontres annuelles de l'Alsace du Nord, Conseil de développement...).

En 2026, ce poste est estimé à **150 000 euros**.

c. Les autres charges de gestion courante

Ces charges concernent les subventions accordées aux associations et autres partenaires (notamment la SEM Oktave, ADEUS et ADIL 67).

En 2026, ce poste de dépenses est estimé à **50 000 euros**.

d. Les amortissements des frais d'études (opération d'ordre)

En 2026, les amortissements des frais d'études représenteront une dépense de fonctionnement évaluée à hauteur de **92 000 euros**.

En 2026, les dépenses de fonctionnement du budget principal sont estimées à 652 000 euros.

Le résultat global généré au 31/12/2025 comblera une partie du résultat de fonctionnement.

II. Les perspectives budgétaires en matière de recettes et de dépenses d'investissement

1. Les recettes d'investissement

a. FC TVA

Le FC TVA est évalué à **800 euros** en 2026.

b. Autres recettes (opération d'ordre)

L'amortissement des frais d'études est estimé, en 2026, à hauteur de **92 000 euros**.

En 2026, les recettes d'investissement sont estimées à 92 800 euros.

2. Les dépenses d'investissement

a. Les frais d'équipement

Le PETR provisionne des frais d'équipement (informatique et bureautique) à hauteur de **10 000 euros**.

b. Les amortissements des subventions (opération d'ordre)

Les amortissements des subventions d'équipement sont évalués à hauteur de **10 000 euros** en 2026.

En 2026, les dépenses d'investissement du budget principal sont estimées à 20 000 euros.

Procès-verbal des délibérations du comité syndical

	Séance du mercredi 10 décembre 2025	Président de séance	M. Claude STURNI
Convocation 03/12/2025	ESPACE CULTUREL LA SALINE -SOULTZ-SOUS-FORETS-	Secrétaire de séance	M. Daniel KLIEBER
		N° Délibération	DCS-2025-III-06
		PJ	-

Présents	40	M. François ANSTETT, M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. André ERBS, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Dominique GERLING, M. Rémy GOTTRI, M. Thomas HAUER, M. Paul HEINTZ, M. Joel HERZOG, M. Patrice HILT, M. Roger ISEL, M. Patrick KIEFFER, M. Daniel KLIEBER, M. Jean-Claude KOEBEL, Mme Gabrielle LANOIX, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Jean-Lucien NETZER, M. Guillaume PETER, M. Claude RAU, M. René RICHERT, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLLY, M. Olivier ROUX, M. Philippe SPECHT, M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Jean-Max TYBURN, M. Gérard VOLTZ, M. Stéphane WERNER, M. Etienne WOLF et M. Dany ZOTTNER.
Membres en exercice	58	
Absents / excusés / procurations	18	M. André BURG (pouvoir donné à M. André ERBS), Mme Christiane GRAD-RICHERT, Mme Anne GUILLIER, M. Éric HOFFSTETTER (pouvoir donné à M. Patrick KIEFFER), Mme Marie-José HOLZ, M. Francis KLEIN (pouvoir donné à M. Rémy GOTTRI), M. Serge KRAEMER, M. Marc MOSER, M. Jean-Claude NETH, M. Gérard NIEDERER (pouvoir donné à M. Roger ISEL), Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Patrick SCHOTT, M. Jonathan SOMMER, Mme Brigitte STEINMETZ (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), Mme Coralie TIJOU (pouvoir donné à M. Etienne WOLF), M. Jacques WAHL (pouvoir donné à M. Claude STURNI), M. Hubert WALTER et M. Francis WOLF.

ORDRE DU JOUR

- DCS 2025-III-01 Désignation du secrétaire de séance
- DCS 2025-III-02 Adoption du PV du comité syndical du 24 mai 2025
- DCS 2025-III-03 Programme des travaux 2026
- DCS 2025-III-04 Région Grand Est – dispositif de soutien des PETR 2025-2027
- DCS 2025-III-05 Orientations budgétaires 2026 - débat
- DCS 2025-III-06 Adhésion à la convention de participation risque santé du CDG Bas-Rhin 2026-2031
- DCS 2025-III-07 Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical en 2025 “

Séance du mercredi 10 décembre 2025 à 18h

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

**Délibération CS n°2025-III-06 : ADHESION A LA CONVENTION DE
PARTICIPATION RISQUE SANTE DU
CDG DU BAS-RHIN 2026 - 2031**

Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des assurances,

Vu le code de la sécurité sociale,

Vu le code de la mutualité,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin n° 42/25 en date du 24 septembre 2025 portant choix de l'organisme assureur retenu pour la mise en œuvre de la convention de participation mutualisée en santé complémentaire prenant effet au 1er janvier 2026 pour une durée de 6 années et autorisant Monsieur le Président du Centre de Gestion du Bas-Rhin à signer le marché et les documents s'y rapportant avec MUTEST, y compris les conventions de participation, les conventions d'adhésions aux conditions de participation mutualisée correspondants, et tout acte en découlant ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 17 décembre 2025,

Séance du mercredi 10 décembre 2025 à 18h

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2025-III-06 : ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION RISQUE SANTE DU CDG DU BAS-RHIN 2026 – 2031 (SUITE)

DÉCISION

LE COMITÉ SYNDICAL,

DECIDE D'ADHERER à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années conclue avec effet du 1^{er} janvier 2026 entre le Centre de Gestion du Bas-Rhin et MUTEST pour le risque « Santé » et couvrant les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident ;

DECIDE D'ACCORDER une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation mutualisée portant sur le risque « Santé » ;

DECIDE DE FIXER le niveau de participation financière dans le respect du montant minimum prévu à l'article 6 du décret n°2022-581 du 20 avril 2022 :

à hauteur de 15 € par agent et par mois dans le cadre des garanties souscrites sur l'une des 3 formules du contrat (formule 1 « garanties de base », formule 2 « garanties renforcées » ou formule 3 « garanties supérieures »),

La participation forfaitaire sera modulée comme suit :

dans le cadre des garanties souscrites sur l'une des 3 formules du contrat (formule 1 « garanties de base », formule 2 « garanties renforcées » ou formule 3 « garanties supérieures ») :

Selon la composition familiale :

Agent seul : **15 € par mois**

Conjoint : **8 € par mois (couple : 23€ par mois)**

Enfant : **10 € par mois (agent + enfant : 25€ par mois)**

Avec un maximum de **40€** par mois pour Couple avec enfants.

Séance du mercredi 10 décembre 2025 à 18h

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

**Délibération CS n°2025-III-06 : ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION RISQUE SANTE DU
CDG DU BAS-RHIN 2026 – 2031 (SUITE)**

Prend acte :

que le Centre de Gestion du Bas-Rhin, au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation, demande une participation financière aux collectivités adhérentes définie comme suit :

- 0,04% pour la convention de participation en santé

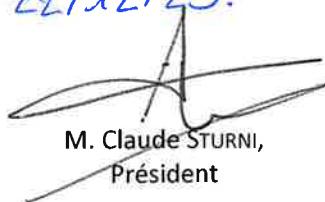
Cette cotisation est à régler annuellement et l'assiette de cotisation est calculée sur la masse salariale des seuls agents ayant adhéré au contrat au cours de l'année.

Que les assiettes et les modalités de recouvrement sont identiques à celles mises en œuvre pour le recouvrement des cotisations obligatoires et additionnelles, pour les collectivités et établissements affiliés, versées au Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Autorise le président à signer tout contrat, convention d'adhésion ou tout acte correspondant à la mise en œuvre de la présence délibération.

Publié, le 22/12/25.

Pour extrait conforme



M. Claude STURNI,
Président

M. Daniel KLIEBER,
Secrétaire de séance

Procès-verbal des délibérations du comité syndical

Séance du mercredi 10 décembre 2025		Président de séance	M. Claude STURNI
Convocation 03/12/2025	ESPACE CULTUREL LA SALINE -SOULTZ-SOUS-FORETS-	Secrétaire de séance	M. Daniel KLIEBER
		N° Délibération	DCS-2025-III-07
		PJ	-

Présents	40	M. François ANSTETT, M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. André ERBS, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Dominique GERLING, M. Rémy GOTTRI, M. Thomas HAUER, M. Paul HEINTZ, M. Joel HERZOG, M. Patrice HILT, M. Roger ISEL, M. Patrick KIEFFER, M. Daniel KLIEBER, M. Jean-Claude KOEBEL, Mme Gabrielle LANOIX, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Jean-Lucien NETZER, M. Guillaume PETER, M. Claude RAU, M. René RICHERT, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLLY, M. Olivier ROUX, M. Philippe SPECHT, M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Jean-Max TYBURN, M. Gérard VOLTZ, M. Stéphane WERNER, M. Etienne WOLF et M. Dany ZOTTNER.
Membres en exercice	58	
Absents / excusés / procurations	18	M. André BURG (pouvoir donné à M. André ERBS), Mme Christiane GRAD-RICHERT, Mme Anne GUILLIER, M. Éric HOFFSTETTER (pouvoir donné à M. Patrick KIEFFER), Mme Marie-José HOLZ, M. Francis KLEIN (pouvoir donné à M. Rémy GOTTRI), M. Serge KRAEMER, M. Marc MOSER, M. Jean-Claude NETH, M. Gérard NIEDERER (pouvoir donné à M. Roger ISEL), Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Patrick SCHOTT, M. Jonathan SOMMER, Mme Brigitte STEINMETZ (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), Mme Coralie TIJOU (pouvoir donné à M. Etienne WOLF), M. Jacques WAHL (pouvoir donné à M. Claude STURNI), M. Hubert WALTER et M. Francis WOLF.

ORDRE DU JOUR

DCS 2025-III-01 Désignation du secrétaire de séance

DCS 2025-III-02 Adoption du PV du comité syndical du 24 mai 2025

DCS 2025-III-03 Programme des travaux 2026

DCS 2025-III-04 Région Grand Est – dispositif de soutien des PETR 2025-2027

DCS 2025-III-05 Orientations budgétaires 2026 - débat

DCS 2025-III-06 Adhésion à la convention de participation risque santé du CDG Bas-Rhin 2026-2031

DCS 2025-III-07 Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical en 2025

Séance du mercredi 10 décembre 2025 à 18h

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2025-III-07 : Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical en 2025

Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.

I. Avis sur les documents d'urbanisme, plans, programmes et schémas

Au cours de l'année 2025, le Bureau syndical, en application de la délégation que lui a consentie le Comité Syndical par délibération n°2020-II-06 en date du 28 août 2020, les avis relatifs aux plans, programmes et schémas d'urbanisme suivants :

- **Décision du Bureau syndical en date du 27 février 2025** sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté d'Agglomération de Haguenau - avis favorable
- **Décision du Bureau syndical en date du 27 février 2025** sur la Dérogation à l'urbanisation limitée dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté d'Agglomération de Haguenau : accord du PETR
- **Décision du Bureau syndical en date du 24 avril 2025** sur l'avis relatif au projet de Schéma de cohérence territoriale de la Région de Strasbourg (SCoTERS) - avis favorable
- **Décision du Bureau syndical en date du 22 mai 2025** sur l'avis relatif au projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) du Grand Est - avis favorable avec réserves
- **Décision du Bureau syndical en date du 22 mai 2025** sur l'avis relatif au projet de Schéma de cohérence territoriale de la Bande Rhénane Nord - avis favorable
- **Décision du Bureau syndical en date du 06 novembre 2025** sur l'avis sur le permis d'aménager « Neuen Acker » à Schirrhein - avis favorable

II. Affaires du personnel

Au cours de l'année 2025, le Bureau syndical n'a pas pris de décisions relatives à la gestion du personnel, en application de la délégation que lui a consentie le Comité syndical par délibération n°2020-II-06 en date du 28 août 2020.

III. Affaires des finances

Au cours de l'année 2025, le Bureau syndical, en application de la délégation que lui a consentie le Comité syndical en date du 28 août 2020, a pris les décisions suivantes :

- **Décision du Bureau syndical en date du 4 septembre 2025** sollicitant les aides de la Région Grand Est sur le soutien à l'ingénierie territoriale des Pays/PETR 2025-2027.

Séance du mercredi 10 décembre 2025 à 18h

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

**Délibération CS n°2025-III-07 : COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU SYNDICAL EN 2025
(SUITE)**

IV. Attribution de subventions forfaitaires

Au cours de l'année 2025, le Bureau syndical a accordé, en application des délibérations n°2022-IV-02 en date du 28 avril 222 et n°2023-III-02 en date du 09 mars 2023, les subventions forfaitaires suivantes :

- **Décision du Bureau syndical en date du 6 novembre 2025** accordant 2 subventions forfaitaires pour l'accompagnement d'une rénovation énergétique Oktave d'un montant de 1 000 euros chacune.

V. Décisions relatives à des actions « climat »

Au cours de l'année 2025, le Bureau syndical a pris les décisions, en application de la délibération n°2020-III-06 en date du 17 décembre 2020, relatives à des actions courantes du plan climat :

- **Décision du Bureau syndical en date du 23 janvier 2025** relative à la participation du PETR à l'édition 2025 du défi multimodal « J'y vais autrement !»
- **Décision du Bureau syndical en date du 1^{er} juillet 2025** concernant le partenariat et la signature de la convention avec l'ADIL 67 dans le cadre du service public France Rénov' Alsace du Nord
- **Décision du Bureau syndical en date du 4 septembre 2025** relative à la participation du PETR à l'édition 2026 du défi multimodal « J'y vais autrement !»

DÉCISION

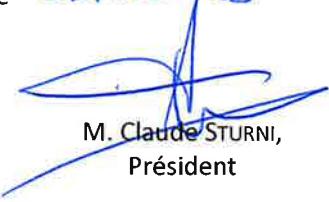
LE COMITÉ SYNDICAL,

Sur la proposition du Rapporteur,

Prend acte des décisions dont il lui est rendu compte.

Publié, le 22/12/25

Pour extrait conforme



M. Claude STURNI,
Président

M. Daniel KLIEBER,
Secrétaire de séance